

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DEL2024\_008**

**MISSION D'ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE  
AVEC INGÉ-EAU POUR LE TRANSFERT DE LA  
COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Séance du 15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 15 février à 18h00, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 9 février 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 9 février 2024.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	30	40
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
<b>À L'UNANIMITÉ</b>
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les conseillers communautaires suivants :  
*Dominique ANGOT, Marie-France BOUVET-PENARD, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Marie-Claire LAURENCE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Gérard PICCAND (suppléant de Patrick LAVARDE) Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Alain SCRIBE, Gilles TABOUREL, Agnès THOMASSET, Richard VILLECHENON.*

Ont donné pouvoir :

*Nadine BACA a donné pouvoir à Agnès THOMASSET  
Didier COUILLARD a donné pouvoir à Daniel LESERVOISIER  
Alain COUZIN a donné pouvoir à Marcel DUBOIS  
Vincent DAUCHY a donné pouvoir à Sylvie LE BUGLE  
Hubert DELALANDE a donné pouvoir à Cyrille ROSELLO de MOLINER  
Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT  
Gérard LEU a donné pouvoir à Daniel LEMOUSSU  
Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Richard VILLECHENON  
Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE  
Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

*Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 7 décembre 2023 est adopté à l'unanimité*

**DEL2024\_008 : MISSION D'ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE AVEC  
INGÉ-EAU POUR LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,
- Vu la délibération n°DEL2023\_044 du 13 avril 2023 relative à la convention d'adhésion annuelle à Ingé-Eau,
- Vu l'avis favorable du bureau en date du 7 février 2024.

Considérant que la loi n°2018-702 du 3 août 2018 a reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2026 l'échéance du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.

Considérant qu'au regard de la complexité de ces transferts mais aussi des conséquences importantes sur le fonctionnement des services proposés aux usagers, il est indispensable d'analyser le plus en amont possible les modalités d'organisation.

Considérant qu'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) sera nécessaire pour établir :

- un état des lieux de l'organisation des compétences « eau » et « assainissement » sur le territoire de la communauté en lien avec les communes et les syndicats existants, mais aussi prenant en compte les différents modes de gestion utilisés ;
- un état des lieux des réseaux et notamment un schéma d'assainissement collectif (descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées, soit 15 stations sur le territoire de Seules Terre et Mer) ;
- un planning pour le marché et l'étude ;
- l'aide à la rédaction du DCE (pièces techniques et administratives),
- l'analyse des offres, l'audition des candidats et les rapports d'analyse présentés en commission d'appels d'offres ;
- l'assistance au suivi de l'étude avec participation active aux instances, réponse aux questions, avis sur les productions et les facturations.

Considérant la proposition d'Ingé-Eau estimée à 5 000 €, correspondant à 10 jours d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**APPROUVE** le recours à Ingé-Eau pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

LE PRÉSIDENT  
  
Thierry OZENNE

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN